

Procédure pour déposer sa demande de subvention CNDS 2018 Indre-et-Loire



DIRECTION
DÉPARTEMENTALE
DE LA
COHÉSION SOCIALE



1) Création et validation du compte

<http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

2) Rattachement de l'association au compte

3) Mise à jour des informations administratives de l'association :

- Identité
- Coordonnées
- Activité
- Composition
- Affiliations fédérations sportives agréées (obligatoire)
- Personnes physiques
- Agréments
- Moyens humains
- Coordonnées bancaires
- Comptes

4) Ajout des documents :

- Rapport d'activité
- Budget prévisionnel
- Comptes du dernier exercice
- Projet associatif
- -etc

Base SIREN

Base RNA

Association

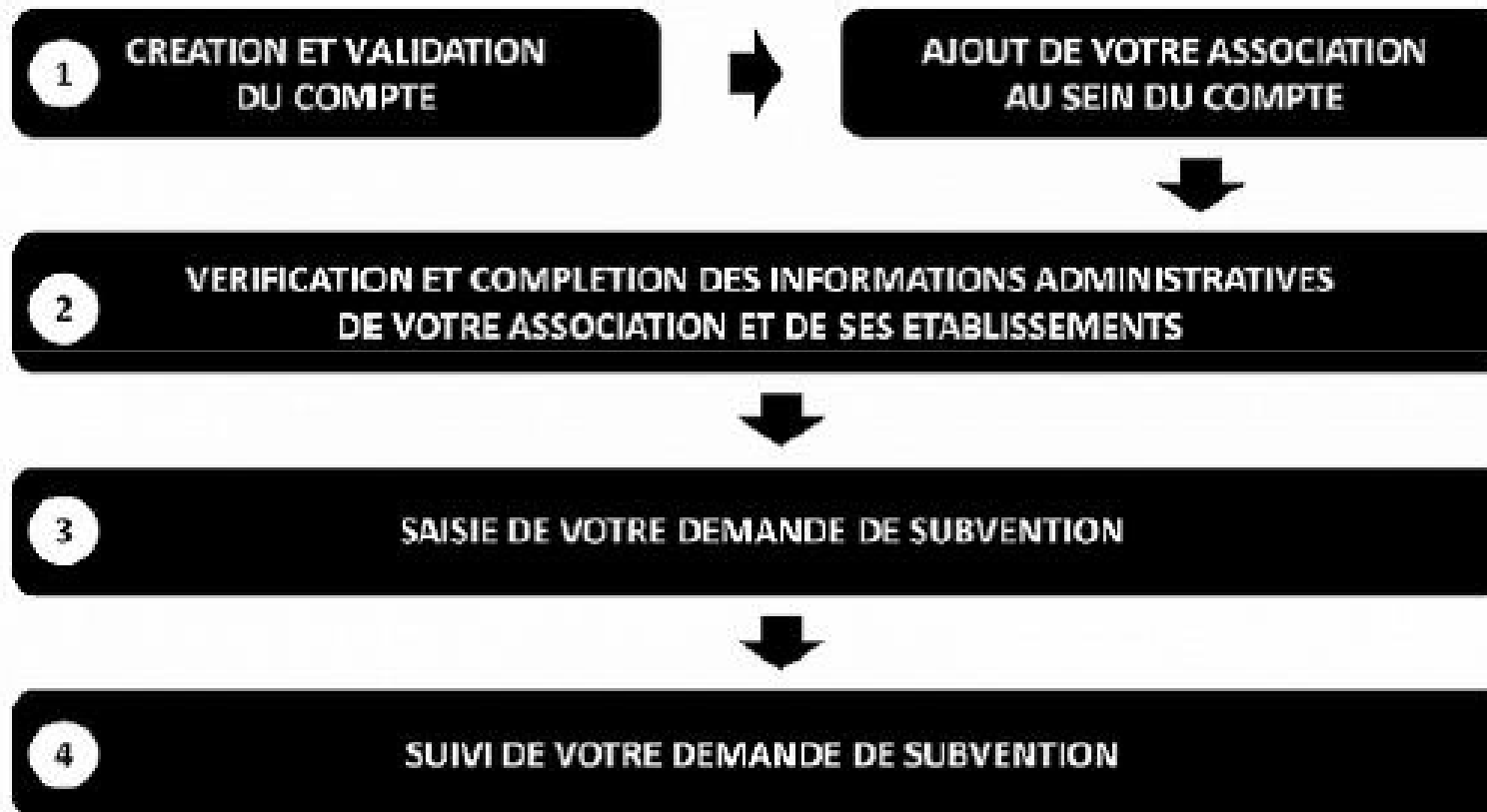
Demande de subvention :

- Sélection de CNDS DDCS 37 en utilisant le code ????? (disponible à compter du 19 mars)
- Saisies des actions : indexer chaque action sur une fédération sportive
- Ajout des documents manquants le cas échéant (comptes rendus financiers CNDS n-1, etc)
- Transmission de la demande

Suivi des dossiers transmis et messages DDCS (page d'accueil)

DDCS 37

Etapes :





Accueil > Le compte asso

Le compte asso

Publié le vendredi 22 décembre 2017 - Mis à jour le mercredi 28 février 2018

Service numérique phare du projet SIVA, le compte association pour les demandes de subvention permet aux associations de déposer une demande de subvention entièrement simplifiée. De nombreux nouveaux services émergeront progressivement au sein de ce compte au cours des deux prochaines années.

Important : La transmission d'une demande de subvention sera possible à partir de la semaine du 12 mars. En attendant, toutes les autres fonctionnalités du compte asso sont disponibles, dont la saisie complète de la demande avant sa transmission.

Sommaire

- [Le compte asso pour simplifier la saisie et le dépôt des demandes de subvention](#)
- [Quels sont les dispositifs concernés ?](#)
- [Comment utiliser le service ?](#)
- [Configuration requise minimale du navigateur](#)

Le compte asso pour simplifier la saisie et le dépôt des demandes de subvention

La finalité essentielle de ce compte association est de saisir de la manière la plus simple possible, et de déposer une demande de subvention à un service instructeur partenaire du projet.

Grâce à l'interopérabilité réalisée entre les bases de données référentielles des associations, le compte asso permet aussi aux dirigeants d'une association de prendre connaissance des informations dont l'administration dispose au sujet de son association, essentiellement les données figurant dans le [Répertoire National des Associations \(RNA\)](#) et le [répertoire Sirene](#), qu'il n'aura plus besoin de déclarer une nouvelle fois.

L'url pour accéder au compte asso : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>

En cas de problème dans le dépôt du dossier sur Compte asso, vous pouvez solliciter l'assistance technique en utilisant le bouton en haut à droite dans le compte.

Le schéma ci-dessous illustre les étapes de l'utilisation du compte association pour effectuer une demande de subvention.



Le Compte Asso

Le site officiel de gestion d'association



Mot de passe oublié ?

CONNEXION

CRÉER UN COMPTE

Points d'attention :

- Créer de préférence un seul compte par association en utilisant une adresse courriel générique de l'association.
- **Il est impératif de sélectionner le domaine « sport » dans le déroulé de la fiche « identité » et de renseigner le menu déroulant des affiliations aux fédérations sportives agréées** (l'application impose de télécharger une pièce d'attestation d'affiliation fédérale pour chaque affiliation déclarée).
- Pour les clubs multisports (affiliés à plusieurs fédérations) utiliser et renseigner 1 seul RIB (celui de l'omnisport). Possibilité de constituer un dossier de demande par section ou un seul dossier de demande pour différentes sections (chaque action doit être désormais indexée sur une fédération sportive pré renseignée).
- Utiliser si possible les navigateurs Mozilla firefox, Google chrome ou Safari.
- La taille maximale des pièces téléchargeable est de 10 Mo par pièce (la plupart des formats courants sont acceptés).
- Lorsque le signataire de la demande ne s'est pas déclaré représentant légal, il est nécessaire de joindre un pouvoir (l'application le demande automatiquement).
- Au début de la saisie de la demande de subvention, il faut choisir (menu déroulant) :
 - Part territoriale « apprentissage » (uniquement pour les demandes apprentissage)
 - Part territoriale « emploi » (uniquement pour les demandes CNDS emploi « création » 2018)
 - **Part territoriale « autres » (pour toutes les autres demandes CNDS)**
- A la question « avez-vous obtenu une subvention pour le même dispositif l'an passé », il faut répondre oui si l'association a bénéficié d'une subvention CNDS action (et insérer alors le compte rendu financier).

Pour plus d'informations, consulter le guide

Compte asso

« MANUEL UTILISATEUR CNDS »

Disponible sur les pages :

<http://www.indre-et-loire.gouv.fr/Politiques-publiques/Jeunesse-sports-et-vie-associative/Sport>

et

<http://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique47>